



# Association des Propriétaires du Lac Souris inc.

1690, chemin de la Presqu'île, Saint-Mathieu-du-Parc, Québec G0X 1N0

---

## PROCÈS-VERBAL

**ODJ 5.0**

Réunion : Assemblée générale annuelle de l'APLS inc.  
Lieu : Salle communautaire de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc  
Date : Samedi 17 juin 2023  
Heure : 9 h 07

### 1. Mot de bienvenue du président et ouverture de l'assemblée.

M. Roger Sylvestre, président, souhaite la bienvenue aux 50 personnes présentes et les remercie de leur participation. Il demande aux personnes présentes de s'identifier lorsqu'elles font une proposition ou l'appuie.

### 2. Nomination d'un président d'assemblée.

M. Roger Sylvestre invite les membres présents à se choisir un président d'assemblée

#### AG-2023-01 Nomination d'un président d'assemblée.

**Il est proposé par Mme Diane Vincent, appuyé par M. René Lamy et unanimement résolu de nommer M. Roger Sylvestre à titre de président de l'assemblée.**

**M. Sylvestre accepte.**

### 3. Constatation de la régularité de l'assemblée.

Considérant que les membres ont reçu par courriel l'avis de convocation au moins 10 jours avant l'assemblée, que le quorum de 25 membres en règle est atteint, le président d'assemblée déclare l'assemblée officiellement ouverte, il est 9 h 08.

### 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Le président d'assemblée, M. Roger Sylvestre invite les membres à adopter l'ordre du jour transmis et à inscrire s'il y a lieu les sujets aux affaires nouvelles.

#### AG-2023-02 Adoption de l'ordre du jour.

**Il est proposé par M. Christian Lefebvre, appuyé par M. André Boucher et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que transmis, incluant le sujet inscrit aux affaires nouvelles par Mme Nicole Vincent concernant l'implantation de zone commerciale autour du Lac Souris.**

### 5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 16 juillet 2022.

Le président passe en revue le procès-verbal transmis avec la convocation et demande aux membres de s'assurer de la conformité et d'indiquer s'il y a lieu les correctifs.

#### AG-2023-03 Adoption du procès-verbal.

**Considérant que le procès-verbal a été transmis à tous les membres en règle ayant fourni une adresse courriel valide et qu'ils ont reçu une copie de celui-ci au moins 10 jours avant la réunion de l'AGA.**

**Il est proposé par M. Christian Lefebvre, appuyé par M. Yves Hudon et unanimement résolu de dispenser le président d'assemblée de faire la lecture du procès-verbal.**

#### **AG-2023-04 Adoption du procès-verbal.**

**Considérant que le procès-verbal a été transmis à tous les membres en règle ayant fourni une adresse courriel valide et qu'ils ont reçu une copie de celui-ci au moins 10 jours avant la réunion de l'AGA**

**Il est proposé par M. Jean Vallières, appuyé par M. Francis Lebel et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 17 juillet 2022 tel que déposé.**

#### **6. Suivi des résolutions de l'AGA du 17 juillet 2022.**

Les propositions ayant été exécutées, il n'y a aucun suivi particulier à inscrire au procès-verbal. Il n'y a aucune question de l'assemblée concernant le suivi des résolutions.

#### **7. Rapport du président et des activités de l'année.**

M. Roger Sylvestre, président, présente son rapport annuel concernant les activités tenues et les dossiers traités au cours de la dernière année.

Il présente les membres du CA dont Mme Sylvie Tessier qui en est à sa 24<sup>e</sup> année et Mme Jocelyne Béliveau à sa vingtième année, et les membres du CE.

Il souligne le travail effectué par certains bénévoles : Mme Hélène Lapointe (membership), Mme S Dufresne (ensemencement), M. Claude Frigon (barrage), Mme Brigitte Bourdages (communication et pêche aux crapets), M Christian Lacasse et Mario Collins (piste de ski de fond et patinoires), Mme Liette Guay (vérificatrice et pêche)

Il mentionne également que Mme Diane Vincent a quitté le CA en cours d'année et que trois nouveaux représentants de secteurs se sont joints au CA : M. Ghislain Pépin, Mme Guylaine Bédard, et M. Christian Lefebvre.

#### **8. Rapport du secrétaire.**

M. Pierre Harnois fait rapport des activités spécifiques du secrétariat. Entre autres le nombre de rencontres tenues par le CA (7) et le CE (14) et la participation des membres du CA aux réunions régulières.

Il souligne l'excellente participation aux rencontres des membres du CA avec 90% de présences pour le CA et 100% pour l'exécutif. Il y a eu de nombreuses rencontres des quatre comités de l'APLS.

##### **8,1 Modification aux statuts et règlements : biens immobiliers**

M. Pierre Harnois, secrétaire, fait part à l'assemblée de la recommandation du conseil d'administration concernant la modification de la valeur des biens immobiliers.

## RECOMMANDATION DU CA

### CA-2023-04-06 Valeur immobilière

Attendu le montant de la valeur immobilière indiqué dans les lettres d'incorporation.

Attendu le montant de la valeur immobilière indiqué dans les statuts et règlements.

Considérant que ces montants diffèrent dans les différents documents.

Considérant que la valeur immobilière a progressé depuis 1978.

Il est proposé par Mme Lyne Dubé, appuyé par M. Jean-Pierre Poudrier et unanimement résolu de recommander à l'AGA de modifier la valeur des biens immobiliers, de porter cette valeur immobilière à un million de dollars (1 000 000\$) que demande soit faite au ministère de modifier le document d'incorporation, d'autoriser les membres du comité exécutif à signer les documents relatifs à cette demande.

Demande à être transmise au ministère : <https://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/fr/modifier/>

### AG-2023-05 Modification des articles concernant la valeur des biens immobiliers

Il est proposé par M. Daniel Hébert, appuyé par M. René Lamy et unanimement résolu d'entériner la recommandation du conseil d'administration de l'APLS concernant la modification aux statuts et règlements de l'article 5 sur les biens immobiliers.

#### Statuts et règlements APLS 2022

##### ARTICLE 5 – BIENS IMMOBILIERS

Le montant auquel seront limités les biens immobiliers de la corporation sera de 100 000 \$.

#### Statuts et règlements APLS 2023 (modification proposée)

##### ARTICLE 5 – BIENS IMMOBILIERS

Le montant auquel seront limités les biens immobiliers de la corporation sera de 1 000 000\$.

### 8.2 Modification aux statuts et règlement : devenir membre

M. Pierre Harnois, secrétaire, fait part à l'assemblée de la recommandation du conseil d'administration concernant la modification sur les critères pour devenir membre de l'APLS.

#### CA-2023-05-04 Devenir membre de l'APLS

Il est proposé par M. Ghislain Pépin, appuyé par M. Yves Hudon et unanimement résolu de recommander à l'AGA de juin 2023 les modifications des statuts et règlements de l'APLS concernant les articles 6.2 et 7.1 tel que libellé ci-dessous :

##### Ancien libellé

#### ARTICLE 6 – DÉFINITIONS

6.2- Bassin versant :

Les mots «Bassin versant» employés dans les présents règlements désignent tous les terrains situés entre les rives du Lac Souris et le sommet des montagnes situées autour du lac.

#### ARTICLE 7 - CONDITIONS D'ADMISSION DES MEMBRES

Pour devenir membre de l'APLS, toute personne devra :

7.1 Être propriétaire foncier (ou son conjoint) d'un terrain à l'intérieur du bassin versant du lac Souris, et ayant un accès notarié au Lac Souris.

7.2 Prendre connaissance des statuts et règlements de l'APLS.

7.3 Payer la cotisation annuelle prescrite à la date fixée par l'assemblée générale.

7.4 Dans le cas de copropriétaires, seule une personne peut devenir membre et bénéficier des droits et privilèges conférés par les statuts et règlements de l'APLS.

##### Nouveau libellé

#### ARTICLE 6 – DÉFINITIONS

6.2 Définition retirée

#### ARTICLE 7 - CONDITIONS D'ADMISSION DES MEMBRES

Pour devenir membre de l'APLS, toute personne devra :

7.1 Être propriétaire foncier d'un terrain situé dans une limite de 300 mètres du bord du lac Souris et ayant un accès notarié au Lac Souris.

7.2 Prendre connaissance des statuts et règlements de l'APLS.

7.3 Payer la cotisation annuelle prescrite à la date fixée par l'assemblée générale.

7.4 Dans le cas de copropriétaires, seule une personne peut devenir membre et bénéficier des droits et privilèges conférés par les statuts et règlements de l'APLS.

#### AG-2023-06 Modification des articles concernant les critères pour devenir membre

Il est proposé par M. Richard Pinel, appuyé par M. Claude Bourassa et unanimement résolu d'entériner la recommandation du conseil d'administration de l'APLS concernant la modification aux statuts et règlements des articles 6.2 et 7.1 comme recommandé par le conseil d'administration de l'APLS.

#### 8.3 Présentation du sondage

M. Pierre Harnois présente les résultats du sondage d'intérêt qui s'est tenu en avril. Des résultats plus détaillés ont été transmis aux membres du conseil d'administration.

Bien que le sondage ne soit pas fait sur une base scientifique, il permettra toutefois aux membres du CA d'y puiser d'importantes informations pour fixer les objectifs du prochain plan directeur.

Somme toute 89,4% des membres répondants ont alloué une note de passage entre 80 et 100%.

**Une pause de 15 minutes est proposée par le président d'assemblée il est 10h00.  
L'assemblée reprend, il est 10h 20.**

## **9. Rapport de la trésorière.**

### **9.1 Présentation et adoption des états financiers et du bilan.**

Mme Martine Lord présente et commente les états financiers. Elle mentionne également la bonne santé financière de notre association. (document joint : annexe 9.1)

### **AG-2023-07 Adoption des états financiers.**

**Considérant que les membres de l'AGA ont pris connaissance des états financiers tels que transmis lors de l'avis de convocation.**

**Attendu la présentation de la trésorière,**

**Il est proposé par Mme Louise Gilbert, appuyé par M. Claude Bourassa et unanimement résolu d'adopter les états financiers 2022 tels que déposés et de verser aux fonds consolidés les sommes proposées aux documents déposés.**

### **9.2 Présentation et adoption du rapport du vérificateur.**

Mme Martine Lord fait lecture du rapport de la vérificatrice et informe les membres que Mme Liette Guay a transmis à l'APLS une lettre de conformité en rapport avec les activités financières de l'APLS.

### **AG-2023-08 Rapport du vérificateur**

**Il est proposé par M. Jean Vallières, appuyé par M. Christian Lefebvre et unanimement résolu d'accepter le rapport de la vérificatrice interne.**

## **10 Rapport des comités.**

Le président invite chacun des responsables de dossier à en faire rapport à l'assemblée des activités réalisés en 2022-2023. Les membres peuvent questionner les responsables de dossier immédiatement après la présentation.

**10.1 Environnement (Jean Vallières)**

**10.2 Communication et publications (André Boucher)**

**10.3 Services aux membres (Julie Ricard)**

**10.4 Adhésion (Martine Lord)**

**10.5 Dossiers de l'exécutif (Roger Sylvestre)**

## **11. Prévisions et adoption des prévisions budgétaires de l'année 2023.**

Mme Martine Lord présente les prévisions budgétaires pour la prochaine année financière.  
(Document joint : annexe 11)

### **AG-2023-09 Adoption des prévisions budgétaires 2024.**

**Considérant que les prévisions budgétaires ont été transmises avec l'avis de convocation,**

**Considérant la recommandation du conseil d'administration en date du 10 juin 2023**

**Attendu la présentation faite par Mme Martine Lord, trésorière :**

**Il est proposé par Mme Andrée Leboeuf, appuyé par M. Richard Pinel et unanimement résolu d'adopter les prévisions budgétaires telles que transmises avec l'avis de convocation.**

## 12. Ratification des résolutions adoptées par le CA.

Le président mentionne que le rapport des résolutions à incidence monétaire et/ou responsabilité et demande à l'assemblée générale a été transmis lors de la convocation. Il y a lieu, s'il n'y a pas de questions, d'adopter une proposition concernant les résolutions telles qu'elles ont été présentées.

### AG-2023-10 Rapport à incidence monétaire et /ou responsabilité.

**Il est proposé par Mme Louise Gilbert, appuyé par M. Paolo Emmacora et unanimement résolu d'adopter le rapport concernant les résolutions à incidence monétaire et/ou responsabilité telles que déposées.**

## 13. Nomination des vérificateurs externes pour l'année 2023

Le président de l'assemblée remercie la vérificatrice externe, madame Liette Guay. Mme Guay s'est dite intéressée à renouveler son mandat pour la prochaine année.

Il demande à l'assemblée de faire des propositions pour la nomination des vérificateurs pour la prochaine année financière.

### AG-2023-11 Élection des vérificateurs

**Il est proposé par M. Christian Lefebvre, appuyé par M. René Lamy et unanimement résolu que Mme Liette Guay occupe l'un des postes pour la prochaine année et que le second poste, étant donné que l'AG n'a pas soumis de candidat, soit pourvu par le conseil d'administration en cours d'année.**

**À ce moment de la rencontre M. Jean-Pierre Poudrier, vice-président, et Mme Martine Lord, trésorière, présente un remerciement-hommage pour le travail accompli à M. Roger Sylvestre, président sortant, et à M. Pierre Harnois, secrétaire démissionnaire. Une carte de remerciement est remise à chacun au nom des membres du CA.**

## 14. Élection des officiers

En l'absence du président d'élections démissionnaire, une proposition est nécessaire afin de permettre le processus propre à la période d'élections. Le CA recommande que le président sortant agisse comme secrétaire d'élections et que le secrétaire agisse comme président d'élection.

### AG-2023-12 Substitut au président d'élections pour les élections à l'AGA 2023.

**Il est proposé par Diane Vincent, appuyé par M. Yves Hudon et unanimement résolu que M. Pierre Harnois agisse comme président d'élections en remplacement du président démissionnaire et que M. Roger Sylvestre agisse comme secrétaire d'élections**

14.1 Présidence (mandat de deux ans)

14.2 Trésorerie (mandat de deux ans)

14.3 Secrétaire (mandat d'un an)

Le président d'élection informe l'assemblée qu'une seule candidature pour le poste de président et une seule candidature pour le poste de trésorier a été reçue. Aucune candidature pour le poste de secrétaire n'a été reçue.

Un extrait des règlements est lu sur les mises en candidature. Le président mentionne que les candidatures reçues pour ces postes sont en règle.

#### **AG-2023-13 Présidence**

**Il est proposé Mme Louise Gilbert appuyé par M. Francis Lebel et unanimement résolu que Mme Martine Lord occupe le poste de présidente de l'APLS pour les deux prochaines années.**

**Mme Martine Lord accepte le mandat.**

#### **AG-2023-14 Trésorerie**

**Il est proposé par M. Jean Vallières, appuyé par M. Claude Bourassa et unanimement résolu que M. Christian Lefebvre occupe le poste de trésorier pour les deux prochaines années.**

**M. Christian Lefebvre accepte le mandat.**

Le poste de secrétaire sera pourvu parmi les membres du CA, conformément à nos statuts et règlements (22,2) lors du premier conseil d'administration de septembre.

### **15. Affaires nouvelles**

#### **15.1 Zone commerciale (Mme Nicole Vincent)**

*Mme Nicole Vincent présente sa position concernant le développement autour du lac de zones commerciales. Elle mentionne que l'on doit considérer la tranquillité des résidents, la capacité du lac à accueillir des commerces. Elle en fait une proposition.*

#### **AG-2023-15 Développement autour du Lac**

**Il est proposé par Mme Danielle Hébert, appuyé par M. René Lamy :**

**Que le conseil d'administration, par les moyens qu'il décidera, par sondage obtienne l'opinion des propriétaires concernant le développement de zones commerciales autour du lac;**

**Que l'APLS prenne les moyens nécessaires pour transmettre aux instances politiques cette position dans le cadre d'un plan de développement**

**M. Claude Bourassa propose un amendement à la proposition : il demande que le terme « sondage » soit retiré de celle-ci.**

**Après discussion Mme Vincent accepte de retirer le terme « sondage » sans qu'un vote soit pris sur l'amendement.**

Le vote est demandé

M. Jean-Pierre Poudrier et Pierre Harnois agissent comme scrutateur.

La proposition est adoptée à majorité.

Suite à la proposition M. Roger Sylvestre, président mentionne l'importance de l'acceptabilité sociale, que les résidents autour du lac ont changé depuis 40 ans. Il y a une réflexion à faire au cours de la prochaine année quand on constate comment ce sujet divise les propriétaires. Une chose est claire, le but de l'APLS est de préserver la qualité du plan d'eau.

C'est un sujet qui divise, mais il est à souhaiter que ça nous ressemble pour un développement durable du lac.

## 16. Périodes de questions

Aucun sujet

## 17. Levée de l'assemblée

### AG-2023-16 Levée de l'assemblée

**Considérant que tous les sujets à l'ordre du jour ont été traités,**

**Il est proposé par M. Christian Lefebvre, appuyé par M. René Lamy et unanimement résolu de clore l'assemblée. Il est 12 h.08.**



---

Roger Sylvestre, président



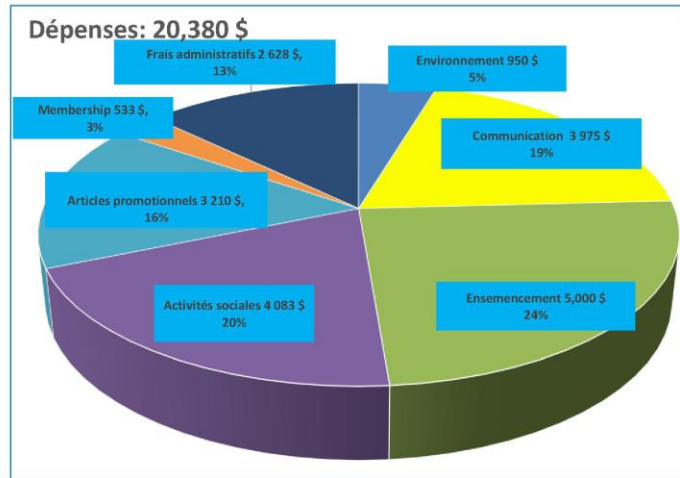
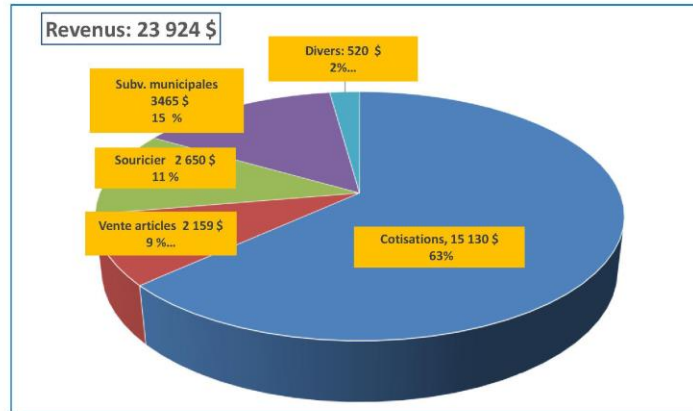
---

Pierre Harnois, secrétaire

## ANNEXE 9.1 Rapport financier 2022

### ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC SOURIS ÉTATS DES RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2022

REVENUS	Budget	31-déc.-22	écart	31-déc.-21
	révisé 2022 12 mois	12 mois		12 mois
	\$	\$	\$	\$
Cotisations annuelles (45\$)	12,375	12,780	405	14,295
Cotisations volontaires	0	2,350	-2,350	0
	12,375	15,130	2,755	14,295
<b>Autres revenus</b>				
Revenus divers/articles prom.	1,000	2,159	1,159	1,660
Revenus souricier	2,600	2,650	50	2,600
Revenus d'intérêts	200	335	135	243
Subventions municipales	3,465	3,465	0	3,482
Activités sociales	1,000	185	-815	900
	8,265	8,794	529	8,885
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>20,640</b>	<b>23,924</b>	<b>3,284</b>	<b>23,180</b>
<b>DÉPENSES</b>				
<b>AXE 1 : ENVIRONNEMENT</b>				
Administration du règlement des barrages	140	143	-3	140
Entretien barrage et aménagement	800	17	783	1,651
Analyses d'eau	250	240	10	240
Projets spéciaux et études	3,600	550	3,050	4,643
	4,790	950	3,840	6,674
<b>AXE 2: COMMUNICATION</b>				
Souricier	1,800	2,010	-210	1,207
Timbres et fournitures	900	795	105	740
Site WEB	1,000	1,170	-170	1,170
Présence sur réseaux sociaux ( sans frais)	0	0	0	0
Maintien de la banque courriels (sans frais)	0	0	0	0
	3,700	3,975	-275	3,117
<b>AXE 3: SERVICES AUX MEMBRES</b>				
Ensemencement de poissons	4,000	5,000	-1,000	3,000
Activités sociales	3,390	4,083	-693	4,007
Divers autres et articles prom.	2,000	3,210	-1,210	1,981
	9,390	12,293	-2,903	8,988
<b>AXE 4: MEMBERSHIP</b>				
Assemblée générale	0	0	0	0
Frais de comité CA et CE	350	496	-146	428
Déclaration annuelle du CA	60	37	23	36
Sondage satisfaction des membres (sans frais)	0	0	0	0
	410	533	-123	464
<b>FRAIS ADMINISTRATIFS</b>				
Assurance responsabilité dirigeants et biens	1,550	1,326	224	1,063
Taxes municipales et scolaires	75	69	6	94
Location Débarcadère	50	88	-38	0
Frais bancaires	425	578	-153	424
Déplacements et représentation	100	90	10	32
Fournitures de bureau	100	184	-84	104
Dépenses diverses	50	293	-243	842
	2,350	2,628	-278	2,558
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>20,640</b>	<b>20,380</b>	<b>260</b>	<b>21,801</b>
<b>SURPLUS OU (DÉFICIT)</b>	<b>0</b>	<b>3,545</b>	<b>-3,545</b>	<b>1,379</b>
<b>UTILISATION DU SURPLUS ACCUMULÉ</b>				
<b>SURPLUS OU (DÉFICIT)</b>	<b>0</b>	<b>3,545</b>	<b>-3,545</b>	<b>1,379</b>



**ANNEXE 9.1 BILAN 2022**

**ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC SOURIS  
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022**

	<b>31-déc.-22</b>	<b>31-déc.-21</b>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif court terme</b>		
Petite caisse	114	63
Encaisse	1,868	2,140
Dépôt à terme Desjardins	45,938	43,595
Comptes à recevoir	0	131
Intérêts courus à recevoir	216	91
Objets promotionnels	107	107
Frais payé d'avance	1,140	1,217
	<b>49,382</b>	<b>47,343</b>
<b>Actif long terme</b>		
Terrain	1,648	1,648
Barrage	36,000	36,000
	<b>37,648</b>	<b>37,648</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>87,030</b>	<b>84,991</b>
<b>PASSIF</b>		
Comptes à payer	59	1,430
Cotisations payées d'avance	0	135
	<b>59</b>	<b>1,565</b>
<b>AVOIR DU PROPRIÉTAIRE</b>		
Surplus ou (déficit) de l'exercice courant	3,545	1,379
Surplus immobilisé	37,648	37,648
Surplus libre non réservé	10,000	10,000
Surplus réservé barrage	25,000	25,000
Surplus réservé débarcadère	10,778	9,399
<b>TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR</b>	<b>87,030</b>	<b>84,991</b>

surplus immobilisé	37648
surplus réservé barrage	25000
surplus libre non réservé	10000
surplus réservé pour débarcadère	10778
tout excédent de surplus s'ajoutera au surplus réservé au débarcadère	

**ANNEXE 11 Prévisions budgétaires 2024**

**ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC SOURIS  
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024**

<b>REVENUS</b>	<i>Budget 2024</i> \$	<i>Budget 2023</i> \$
Cotisations annuelles (47\$)	12,925	12,880
Cotisations volontaires	1,000	0
	<b>13,925</b>	<b>12,880</b>
<b>Autres revenus</b>		
Revenus divers/articles prom.	2,000	2,500
Revenus souricier	3,140	2,600
Revenus d'intérêts	1,650	240
Subventions municipales	3,300	3,200
Activités sociales	1,300	1,000
	<b>11,390</b>	<b>9,540</b>
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>25,315</b>	<b>22,420</b>
<b>DÉPENSES</b>		
<b>AXE 1 : ENVIRONNEMENT</b>		
Administration du règlement des barrages	155	135
Entretien barrage et aménagement	300	300
Analyses d'eau	275	300
Projets spéciaux et études	3,500	3,200
	<b>4,230</b>	<b>3,935</b>
<b>AXE 2 : COMMUNICATION</b>		
Souricier	2,300	2,025
Timbres et fournitures	800	800
Site WEB	1,600	1,600
Présence sur réseaux sociaux	200	0
Maintien de la banque courriels (sans frais)	0	0
	<b>4,900</b>	<b>4,425</b>
<b>AXE 3 : SERVICES AUX MEMBRES</b>		
Ensemencement de poissons	4,000	3,000
Activités sociales	4,300	4,300
Divers autres et articles prom.	2,000	2,500
	<b>10,300</b>	<b>9,800</b>
<b>AXE 4 : MEMBERSHIP</b>		
Assemblée générale	400	800
Frais de comité CA et CE	500	500
Déclaration annuelle du CA	60	60
Sondage satisfaction des membres (sans frais)	0	0
	<b>960</b>	<b>1,360</b>
<b>FRAIS ADMINISTRATIFS</b>		
Assurance responsabilité dirigeants et biens	1,500	1,600
Taxes municipales et scolaires	100	100
Location Débarcadère	75	70
Abonnement logiciel	600	0
Achat unité de stockage de données	900	0
Frais bancaires	550	580
Déplacements et représentation	200	200
Fournitures de bureau	200	150
Dépenses diverses	800	200
	<b>4,925</b>	<b>2,900</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>25,315</b>	<b>22,420</b>
<b>SURPLUS OU (DÉFICIT)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>UTILISATION DU SURPLUS ACCUMULÉ</b>		
<b>SURPLUS OU (DÉFICIT)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>